



Avis d'enquête publique

Enquête publique relative au projet de permis d'aménager, concernant la réalisation d'un lotissement sur le territoire de la commune de L'Horre, portant sur une seconde et troisième phase d'aménagement.

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique relative au projet de permis d'aménager concernant la réalisation d'un lotissement sur le territoire de la commune de L'Horre, suite au dépôt des Permis d'aménager PA 042 110 19 S 2001 et PA 042 110 19 S 2002 déposés en Mairie de L'Horre en date du 20 décembre 2018, et destinée à recueillir les observations du public pour une durée de 32 jours consécutifs, **du vendredi 30 Août au lundi 30 septembre 2019 à 17 h 00.**

Le siège de l'enquête est fixé en Mairie de L'Horre, 28 Cours Marin – 42152 L'Horre.

Madame Colette ANGENIEUX, est désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Lyon.

Le dossier d'enquête publique sera composé du permis d'aménager, de l'étude d'impact du projet, intégrant sa mise à jour en réponse aux remarques de l'Autorité Environnementale dans son avis délibéré du 15 mars 2019, l'avis de l'Autorité Environnementale du 15 mars 2019 (n°2019-ARA-AP-754) et les textes qui régissent l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à l'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie de L'Horre (28 Cours Marin) du 30 août à 9 h 00 au 30 septembre inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. (les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h00 et de 13 h 30 à 17 h 30, et le mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h30).

Pour la bonne information du public, le dossier soumis à l'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante: <http://www.ville-horre.fr/>

Le public pourra formuler ses observations des manières suivantes :

- dans le registre d'enquête publique ouvert à cet effet, aux jours et heures fixés à l'article précédent pour la consultation du dossier en mairie ;

- par voie postale, au plus tard le 30 septembre 2019 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention « ne pas ouvrir ») :

A l'attention de Madame le commissaire enquêteur – enquête publique « Domaine de la Borie » - à l'adresse suivante : Mairie de L'Horme, Cours Marin BP 10 – 42152 L'Horme.

- Par voie électronique, sur le registre dématérialisé numérique accessible, pendant toute la durée de l'enquête soit jusqu'au 30 septembre 2019 à 17 h 30 sur le site dédié à l'enquête à l'adresse suivante :
 - o <https://www.registre-dematerialise.fr/1547>.
 - o Une adresse dédiée à l'enquête permet de déposer ses observations : enquete-publique-1547@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel, seront rendues visibles sur le registre dématérialisé.

- Lors des permanences du commissaire enquêteur.
Madame Colette ANGENIEUX, Commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra les observations faites sur le projet soumis à enquête publique, Mairie de L'Horme (28, cours Marin) les :
 - Vendredi 30 Août de 9 h 00 à 12 h00
 - Lundi 9 septembre de 14 h 00 à 17 h 00
 - Mardi 24 septembre de 14 h 00 à 17 h 00
 - Lundi 30 septembre de 14 h 00 à 17 h 00

La Mairie de L'Horme est l'autorité compétente pour organiser et ouvrir l'enquête publique. Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la Commune de L'Horme : urbanisme@ville-horme.fr ou au 04 77 22 12 09.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire de la Commune de L'Horme le dossier d'enquête publique avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter ce rapport et ses conclusions à la mairie aux jours et heures d'ouverture et sur le site dédié à l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/1547> pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Il pourra en obtenir communication dans les conditions prévues par la loi du 17 juillet 1978.

A la suite de cette enquête publique les Permis d'aménager n° 042 110 18 S 2001 et 042 110 18 S 2002 déposés par : Domaine de la Borie – NEXITY Foncier Conseil SNC pour la réalisation d'un lotissement de 76 lots, pourra être instruit et délivré par Monsieur le Maire de L'Horme, autorité compétente.